



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Le directeur
à
liste des destinataires in fine

Service Eau et Risques

Affaire suivie par : Stéphanie GRILLERE

Tél. : 04 66 62 62 39

stephanie.grillere@gard.gouv.fr

LRAR n°

Nîmes, le **30 JAN. 2023**

Objet : Invitation à la réunion de lancement des 14
PPRI communaux des bassins versants de l'Ardèche,
du Rhône et de la Cèze

Réf : 2023 -

P.J. : carte du territoire d'étude

plan d'accès à la mairie de Pont-Saint-Esprit depuis
le parking du Champ de Mars

Conformément au programme d'élaboration des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) prioritaires dans le département du Gard, mes services lancent en 2023 l'étude préalable à l'élaboration des 14 PPRI des bassins versants de l'Ardèche, du Rhône et de la Cèze, dont le périmètre est représenté en annexe au présent courrier.

Je souhaite donc vous convier à la **première réunion du comité de concertation (COCON) des 14 PPRI communaux des bassins versants de l'Ardèche, du Rhône et de la Cèze**, qui se tiendra

le 14 février 2023 à 10h00 à la mairie de Pont-Saint-Esprit

(Hôtel de ville, 254, avenue JF Kennedy 30130 Pont-Saint-Esprit – salle de réunion 1^{er} étage – parking du Champ de Mars conseillé).

Ce comité de concertation rassemble l'ensemble des acteurs locaux que je souhaite associer à diverses étapes d'élaboration des PPRI. Cette première réunion permettra à mes services de vous présenter le calendrier prévisionnel de réalisation des PPRI et les étapes auxquelles vous serez associés.

Si vous ne pouvez être présents à ce comité de concertation et que votre structure ou organisme souhaite nous communiquer des informations, des connaissances de terrains, des retours d'expériences ou des remarques sur le risque inondation dans le secteur d'étude, je vous invite à nous transmettre ces éléments par voie postale ou par courriel à ddt-ser-pr@gard.gouv.fr (pièces jointe limitée à 3 Mo). Cette phase de collecte d'informations et de retours du terrain est primordiale pour l'élaboration des PPRI par le partage des connaissances du risque inondation sur le territoire du bassin versant.

Le directeur,

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer du Gard

Sébastien FERRA

Liste des destinataires :

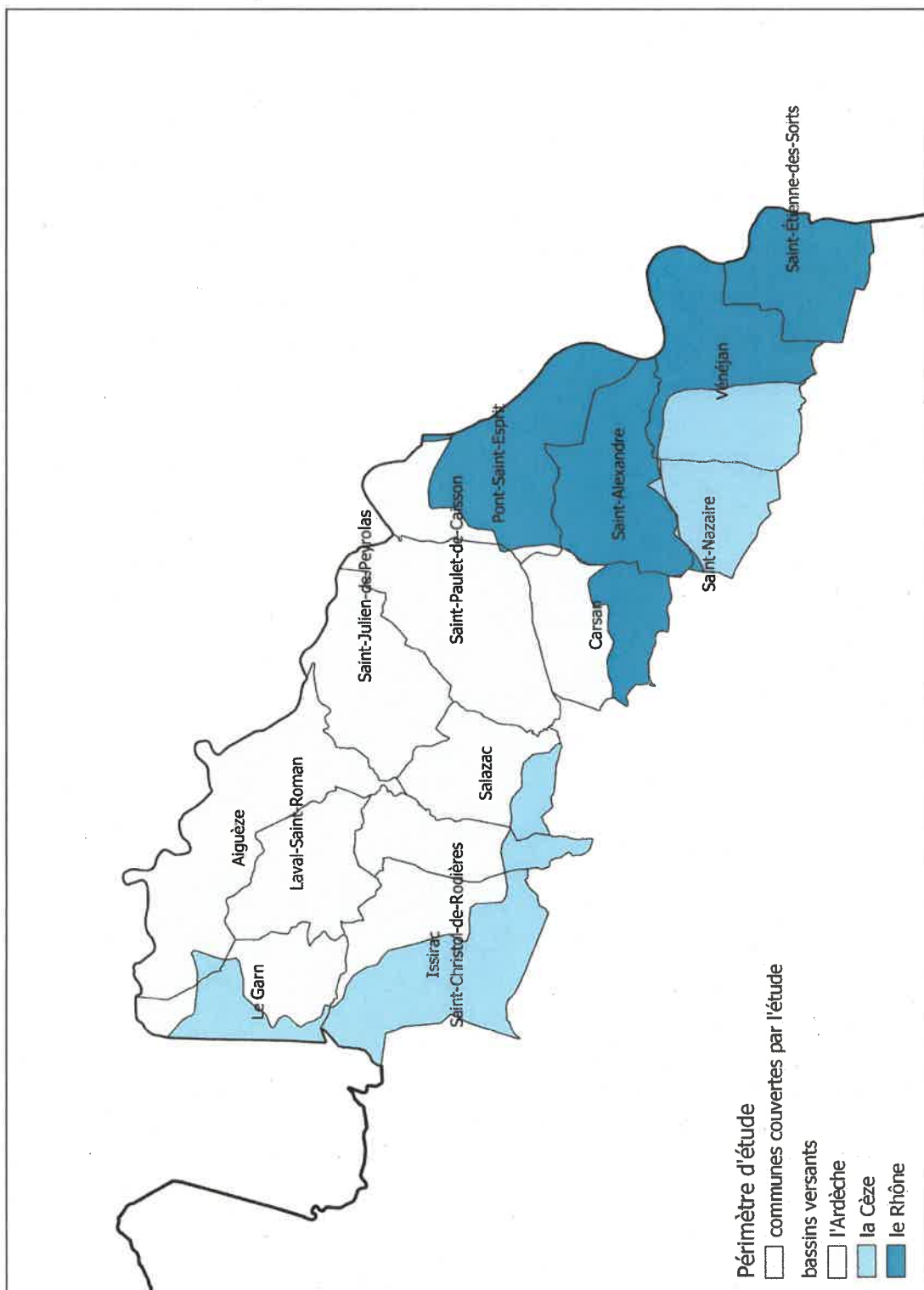
Mesdames, messieurs les maires des communes de :

- Aiguèze
- Carsan
- Issirac
- Laval-Saint-Roman
- Le Garn
- Pont-Saint-Esprit
- Saint-Alexandre
- Saint-Christol-de-Rodières
- Saint-Etienne-des-Sorts
- Saint-Julien-de-Peyrolas
- Saint-Nazaire
- Saint-Paulet-de-Caisson
- Salazac
- Vénéjan

Mesdames et messieurs les présidents de :

- Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien
- Conseil Régional Occitanie (DAFU, DMOE, DATRM, DMID)
- Conseil Départemental du Gard (direction mobilité et logistique, direction développement et cadre de vie)
- EPTB ABCèze
- EPTB Ardèche
- Chambre d'agriculture
- Chambre de commerce et d'industrie
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Chambre des notaires du Gard
- Fédération Française du Bâtiment du Gard
- CAPEB 30
- Agence d'urbanisme, région nîmoise et alésienne
- CAUE 30
- UDAP du Gard
- EPF d'occitanie
- CRPF Occitanie

Annexe A – Périmètre de l'étude préalable à l'élaboration des PPRI communaux des bassins versants de l'Ardèche, du Rhône et de la Cèze



Annexe B – Localisation de l’Hôtel de Ville et du Parking du Champ de Mars à Pont-Saint-Esprit



